



SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 février 2024

BUDGET PRIMITIF

2024

NOTE DE PRESENTATION

Le contexte général pèse de manière directe et décisive dans l'élaboration des budgets des collectivités locales.

Le contexte général rappelé lors des orientations budgétaires a évolué. **Au troisième trimestre 2023, le PIB en volume se replie de 0,1 % en variation trimestrielle, après avoir nettement augmenté au trimestre précédent (+0,6 %).**

Le PIB et ses composantes en volumes chaînés

variations en %, données CVS-CJO

	2022T4	2023T1	2023T2	2023T3	2022	2023 (Acquis)
PIB	0,0	0,1	0,6	-0,1	2,5	0,8
Importations	-0,8	-3,1	2,4	0,1	8,8	0,5
Dép. conso. ménages	-0,5	0,3	-0,1	0,6	2,1	0,6
Dép. conso. APU*	0,6	-0,4	0,1	0,5	2,6	0,5
FBCF totale	0,1	-0,5	0,5	0,2	2,3	1,4
dont ENF**	0,5	-0,3	1,2	0,5	3,8	3,3
dont Ménages	-1,3	-1,8	-1,3	-1,1	-1,2	-4,6
dont APU*	0,5	0,8	0,9	0,8	1,5	3,3
Exportations	0,6	-1,7	2,5	-1,0	7,4	1,3
Contributions :						
Demande intérieure finale hors stocks	-0,1	-0,1	0,1	0,5	2,4	0,8
Variations de stocks	-0,4	-0,5	0,5	-0,2	0,7	-0,2
Commerce extérieur	0,5	0,6	0,0	-0,4	-0,6	0,3

* APU : administrations publiques

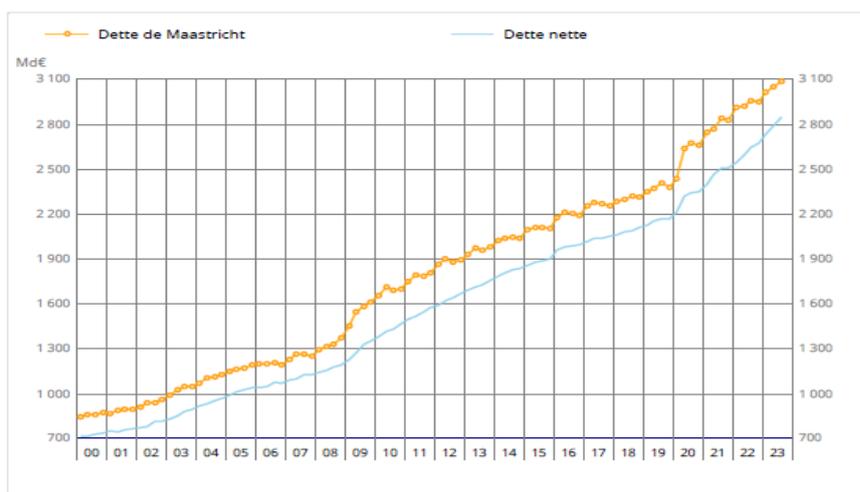
** ENF : entreprises non financières

Les volumes sont mesurés aux prix de l'année précédente chaînés et corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Source : Insee

Par ailleurs, à la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3 088,2 Md€, soit une augmentation de 41,3 Md€, après +34,5 Md€ au trimestre précédent. Exprimée en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), elle s'établit à 111,7 %, comme au deuxième trimestre 2023. L'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte de celle de l'État. Au troisième trimestre 2023, elle augmente de 45,3 Md€, après +57,0 Md€ au trimestre précédent. La dette publique des administrations publiques locales (Apul) baisse quant à elle de 1,1 Md€, après -0,5 Md€ au trimestre précédent.

Dettes au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

Enfin, sur un an, les prix à la consommation augmentent de 3,7 % en décembre 2023, après +3,5 % en novembre. Cette hausse de l'inflation résulte de l'accélération sur un an des prix de l'énergie (+5,7 % après +3,1 %) et des services (+3,1 % après +2,8 %), tandis que

ceux des produits manufacturés (+1,4 % après +1,9 %) et de l'alimentation (+7,2 % après +7,7 %) ralentissent.

Par ailleurs, selon les dernières projections économiques présentées le 19 décembre dernier, la Banque de France a revu la croissance à la baisse, à 0,8 % pour l'année 2023. Les projections de croissance pour les années 2024 (une croissance à 0,9 %), 2025 (1,3 %) et 2026 (1,6 %) restent inchangées. En 2024, la croissance serait davantage tirée par la consommation des ménages, sous l'effet du repli de l'inflation, bénéfique au pouvoir d'achat des salaires, et de la baisse du taux d'épargne. En 2025, la croissance bénéficierait également d'une amélioration de l'investissement privé, car l'effet du resserrement des conditions monétaires et financières serait moindre. En 2026, ces tendances se renforceraient pour engendrer une reprise plus dynamique.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à septembre 2023 en italique)	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel ^{a)}	2,5	0,8 (0,9)	0,9	1,3	1,6
	-	- 0,1 (0,0)	0,0	0,0	-
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,8	1,7
	-	- 0,1	- 0,1	0,0	-
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,8	2,2	1,9
	-	- 0,2	0,0	0,1	-
Pouvoir d'achat par habitant	-0,1	0,7	0,8	0,5	0,7
	-	0,1	0,1	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,3	7,6	7,8	7,6
	-	0,1	0,1	0,0	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2023, fondée sur les comptes trimestriels du 31 août 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

a) Pour 2023, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (résultats détaillés des comptes trimestriels du 30 novembre 2023 et enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France de début décembre 2023). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection finalisée le 30 novembre, sur la base des comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023.

Sources : Insee pour 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 octobre 2023), projections Banque de France sur fond bleu2.

L'inflation totale (IPCH), qui a atteint un pic début 2023, continuerait à refluer selon la Banque de France : après une moyenne annuelle de 5,7 % en 2023, elle diminuerait fortement, à 2,5 % en 2024. L'inflation totale baisserait nettement sur l'ensemble de l'horizon de prévision, aidée par les prix de l'énergie ; mais l'inflation sous-jacente (IPCH hors énergie et alimentation) se replierait également. En l'absence de nouveau choc sur les matières premières importées, l'inflation totale reviendrait à 2 % au plus tard d'ici 2025. En cumulé sur trois ans, l'inflation restera donc élevée.

Enfin, le retournement que la Banque de France annonçait sur le marché du travail semble aujourd'hui s'amorcer. Dans les trimestres à venir, l'emploi s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022, avec un rattrapage seulement partiel des pertes passées de productivité. Ainsi, le taux de chômage continuerait de progresser, tout en restant inférieur à 8 % en 2025, avant de reprendre sa trajectoire baissière à la faveur de la reprise de l'activité.

Au-delà du contexte général, la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 et la loi de finances pour 2024 impacteront également les grands équilibres des budgets 2024 des collectivités locales

Deux textes budgétaires importants ont été adoptés fin 2023. La loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques définit la trajectoire pluriannuelle des finances pour les années 2023 à 2027. Elle fixe comme objectif de réduire le déficit public en le ramenant sous la barre des 3 % du PIB d'ici à la fin du quinquennat (2,7% contre 4,9 % en 2023), et de maîtriser la dépense publique.

Les collectivités locales seront mises à contribution. L'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités sera, en effet, plafonnée à 0,5 % en-dessous de l'inflation sans en préciser les modalités pour y arriver.

La loi dispose que les collectivités territoriales contribueront à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités concrètes qui sont encore en cours d'élaboration et en concertation avec elles. La loi note aussi que la création d'un Haut Conseil des finances publiques locales permettra le suivi de la mise en œuvre annuelle des objectifs des lois de programmation des finances publiques et du programme de stabilité ainsi que de l'examen des initiatives visant au respect de ces objectifs en particulier la proposition de revues de dépenses dans le champ des administrations publiques locales.

Quant à la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, elle prévoit pour les collectivités locales :

- Une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 320 M€ par rapport à 2023 (le projet de loi initial prévoyait 220 millions d'euros). Cette hausse sera répartie entre la dotation de solidarité urbaine (DSU, 140 M€), la dotation de solidarité rurale (DSR, 150 M€) et la dotation d'intercommunalité (30 M€). Saint-Mandé verra sa DGF une nouvelle fois écrêtée en 2024 représentant une baisse de 0,386 M€ de recettes de fonctionnement depuis le début de la mandature ;
- Pour atténuer la hausse des tarifs de l'électricité, le gouvernement réduit progressivement le bouclier tarifaire et prolonge l'amortisseur électricité dont le seuil de déclenchement est cependant relevé à 250 €/MWh (contre 180 €/MWh) ;
- Côté investissement, comme en 2023, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) s'élève à 1,046 Md€ et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à 570 M€. Le fonds vert est porté à 2,5 Md€ dont 1,1 Md€ de versements envisagés sur 2024, financés en partie sur des crédits existants ;
- Enfin, pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la loi de finances pour 2024 prévoit que le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités devront comporter un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette nouvelle annexe concernera les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret.

Pour 2024, l'objectif est de poursuivre le programme de la mandature tout en préservant la situation financière de la Collectivité.

Des incertitudes annoncées lors du débat sur les orientations budgétaires demeurent encore aujourd'hui :

- *En dépenses, par exemple, quel sera le niveau des charges de structure et notamment le coût de l'électricité et du gaz qui restera élevé en 2024 et des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement de la collectivité (elles ont augmenté d'1,2 M€ en 2 ans) ?*
- *En recettes également, quelle sera l'évolution des droits de mutation en 2024 ? (qui voit notre collectivité perdre plus de 0,500 M€ de recettes en 2023 et qui pourrait encore s'aggraver en 2024 et 2025).*

D'autres incertitudes exprimées en décembre dernier sont maintenant levées : c'est le cas des prélèvements sur nos recettes fiscales qui finalement n'augmenteront pas en 2024, le taux de

pénalité SRU en vigueur étant reconduit entre 2024-2026. **C'est une bonne nouvelle.** En revanche, c'est le cas également des frais d'assurance des bâtiments communaux qui seront multipliés par cinq et de l'écrêtement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui sera poursuivie pour Saint-Mandé dans le budget 2024. Ils impacteront de façon négative le budget de fonctionnement.

Plusieurs éléments exogènes continuent donc à peser sur les grands équilibres du budget de la collectivité : avec l'évolution des charges de structure et des frais d'assurance cumulées à la baisse des droits de mutation et l'écrêtement de la DGF, la Ville va perdre au minimum 6 M€ de fonds propres entre 2023 et 2025.

Malgré ce contexte défavorable, le budget reprend les lignes directrices présentées en début de mandature et rappelées au dernier Conseil Municipal au cours des orientations budgétaires : **la collectivité fait le choix, en effet, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.**

La trajectoire d'épargne brute annuelle dégagée de la section de fonctionnement restera, par ailleurs, supérieure au remboursement au capital de la dette.

Compte tenu de ces éléments, la Programmation Pluriannuelle en Investissement (PPI) de la mandature a donc été actualisée en priorisant, en 2024, la fin du programme de requalification urbaine en Cœur de Ville et la rénovation de la Médiathèque qui s'ajouteront à la poursuite du plan de rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments communaux. Au vu de ce contexte, **il est proposé d'inscrire un emprunt d'équilibre dans le budget 2024 tout en maintenant une capacité de désendettement inférieure à 10 ans conformément aux engagements pris.**

L'élaboration du budget s'est effectuée de façon approfondie avec l'ensemble des directions sous le signe de la prudence mais aussi dans l'objectif de continuer à améliorer la vie des Saint-Mandéens. Le budget proposé résulte donc d'un travail collectif et d'une analyse critique de l'ensemble de ses composantes, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Le budget s'élève à 64,606 M€ toutes sections confondues : 49,091 M€ en fonctionnement et 15,515 M€ en investissement.

Politiques publiques	BP 2023				Projet de BP 2024			
	fonctionnement	investissement	total	% répartition	fonctionnement	investissement	total	% répartition
opérations non ventilables	8 911 515	2 104 000	11 015 515	16%	10 412 925	2 225 000	12 637 925	20%
services généraux	12 270 372	900 800	13 171 172	19%	11 767 001	1 099 110	12 866 111	20%
sécurité	2 297 783	756 130	3 053 913	4%	2 540 024	160 000	2 700 024	4%
enseignement	4 468 696	734 200	5 202 896	7%	4 336 877	350 900	4 687 777	7%
culture, sports et jeunesse	7 046 249	1 342 275	8 388 524	12%	7 569 798	4 717 445	12 287 243	19%
actions sociales famille et santé	5 786 625	59 335	5 845 960	8%	6 202 987	104 940	6 307 927	10%
aménagement habitat et services urbains	5 745 206	17 269 000	23 014 206	33%	5 911 223	6 737 845	12 649 068	20%
actions économiques	380 004	130 000	510 004	1%	350 215	120 000	470 215	1%
total général	46 906 450	23 295 740	70 202 190	100%	49 091 050	15 515 240	64 606 290	100%

Après avoir beaucoup investi en direction de l'aménagement et des services urbains entre 2021 et 2023, la Ville renforcera davantage en 2024 son intervention en direction de la culture du sport et de la jeunesse (19%) ainsi que des actions sociales, familles et santé (10%). Le poids des politiques d'enseignement, de la sécurité et des actions économiques sera maintenu. Les interventions en matière d'aménagement, d'habitat de services urbains seront poursuivies.

C'est un budget particulièrement équilibré qui est donc présenté ici dans le contexte que l'on connaît : il cumule à la fois une ambition politique d'améliorer encore les services quotidiens rendus à la population et de poursuivre les investissements d'avenir de la mandature tout en préservant la situation financière de la collectivité.

A noter enfin que le budget 2024 est présenté en application de l'instruction budgétaire et comptable M57.

La M57 est conçue pour améliorer la lisibilité des comptes publics locaux :

- Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget est ainsi voté par nature avec une présentation croisée par fonction ;
- Elle modifie par ailleurs les articles et les fonctions du plan de compte actuellement en vigueur dans le sens d'une comptabilité plus détaillée et plus analytique ;
- Enfin, elle instaure le compte financier unique en remplacement du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur.

La M57 apporte également une plus grande marge de manœuvre de gestion :

- En termes de gestion pluriannuelle des crédits avec la possibilité de créer et de voter des autorisations d'engagement en fonctionnement et des autorisations de programme en investissement (qui feront l'objet d'un bilan lors du vote du compte administratif) ;
- En matière de fongibilité des crédits avec la possibilité donnée à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Nous détaillerons les grands équilibres et les principales actions du budget 2024 en fonctionnement (1) et en investissement (2).

1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

Le budget de fonctionnement augmente de 2,185 M€ en 2024 représentant une hausse de 4,7%. Sur ces 2,185 M€ de recettes supplémentaires :

- 0,842 M€ seront affectés au budget de fonctionnement afin de financer les dépenses nouvelles,
- **1,343 M€ seront dégagés de la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement. Plus de 60% des recettes nouvelles sont affectées aux investissements de la collectivité.**

Tout en maintenant un programme ambitieux, Saint-Mandé améliore donc ses ratios prudentiels de gestion : elle augmente en 2024 sa capacité d'autofinancement (CAF) de 40% et son taux d'épargne brute de 2,4%. Ce dernier atteint **9,5% en 2024**.

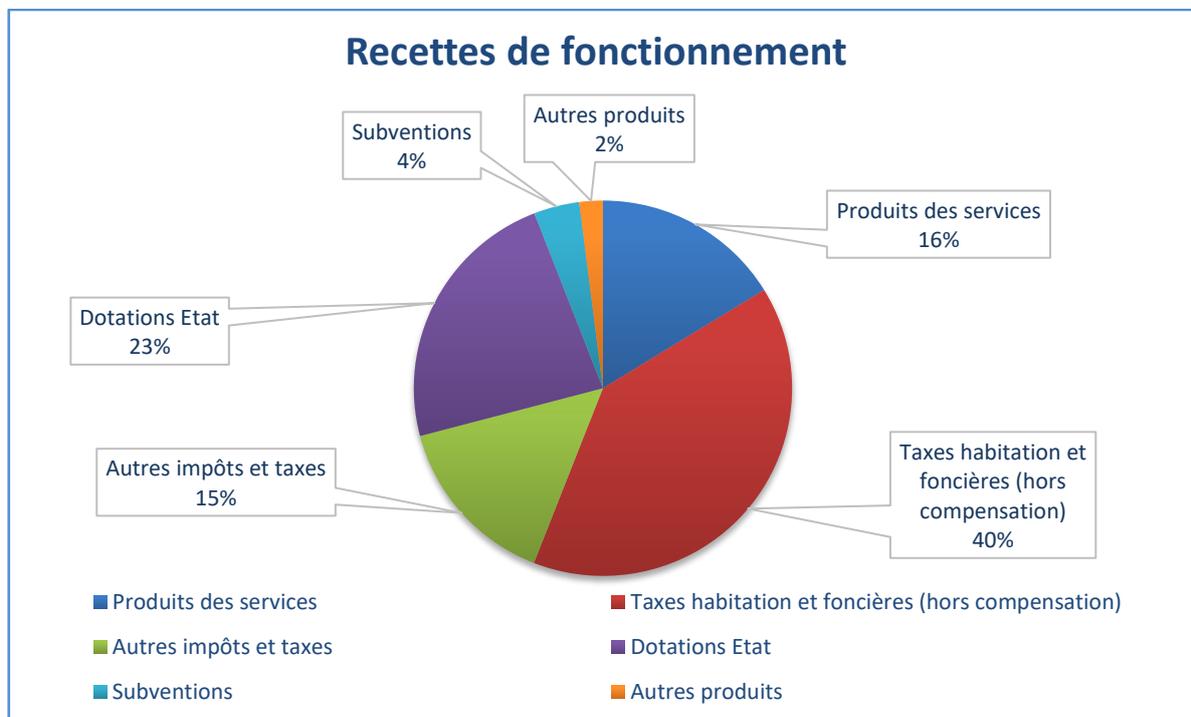
1.1) Les recettes de fonctionnement

Elles comprennent principalement :

- Les produits des services,
- Les impôts et taxes,
- Les dotations, subventions et participations dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les subventions de fonctionnement perçues,

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	BP 2024 projet de budget
013 atténuations des charges	150 000	154 887	150 000	150 000	150 000
70 Ressources d'exploitation	6 249 780	7 220 477	7 384 330	7 771 710	7 967 020
73 Ressources fiscales	33 009 150	33 771 621	35 470 035	35 517 385	36 538 285
écart bp n-1	1 909 215		2 460 885		1 068 250
évol. bp n-1	6,1%		7,5%		3,0%
74 Ressources institutionnelles (dotations et participations)	3 199 045	3 426 522	3 319 625	3 374 955	3 597 785
75 Autres produits de gestion courante	375 105	397 027	418 245	418 245	568 245
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	42 983 080	44 970 534	46 742 235	47 232 295	48 821 335
76 Produits financiers	120 920	118 216	118 215	118 215	268 215
77 Produits exceptionnels	46 000	543 343	46 000	202 000	1 500
78 Reprise sur provisions	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	43 150 000	45 632 093	46 906 450	47 552 510	49 091 050
écart bp n-1	1 895 000		3 756 450		2 184 600
évol. bp n-1	4,6%		8,7%		4,7%

La répartition des recettes de fonctionnement confirme cette année encore le recul de l'autonomie fiscale des collectivités locales : après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le poids des impôts directs locaux ne représentent plus que 40% des recettes de la collectivité en 2024 contre 60% en 2020.



1.1.1) Les ressources d'exploitation dont les produits des services : 7,967 M€ au BP 2024 contre 7,384 M€ au BP 2023 soit une hausse de +0,583 M€ (+7,9%)

L'augmentation porte principalement sur les droits de stationnement avec l'application en année pleine de la nouvelle politique tarifaire du stationnement sur voirie décidée en 2023 : 1,900 M€ soit +0,400 M€ par rapport au BP 2023.

Les tarifs des différents services municipaux (activités périscolaires, restauration scolaire, conservatoire, entrées des équipements sportifs) augmentent en 2024 avec un taux directeur fixé à +3,2% : 3,130 M€ soit +0,080 M€.

Les autres évolutions portent sur la refacturation des dépenses de personnel et des charges indirectes ainsi que sur les redevances du domaine public en application des conventions et contrats revus en 2023 et 2024 (convention de refacturation avec le CCAS, le SSIAD et le CSI, convention de refacturation des charges du Cresco avec l'EPT Paris-Est Marne&Bois, contrat de délégation de service public des crèches) : 1,691 M€ soit + 0,107 M€ en 2024.

Enfin les forfaits post-stationnement (0,450 M€) et les droits de voirie (0,795 M€) n'augmenteront pas en 2024.

1.1.2) Les ressources fiscales : 36,538 M€ au BP 2024 contre 35,470 M€ au BP 2023 soit une hausse de +1,068 M€ (+3%)

La fiscalité directe des ménages 29,200 M€ (soit +1,388 M€ par rapport au BP 2023)

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition s'élève à +3,9% en 2024

En application du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui depuis 2018 s'appuie sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre, la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition sera de 3,9% en 2024.

La Municipalité fait le choix de maintenir ses taux d'imposition en 2024

Concernant la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 a, pour mémoire, acté la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale. Elle est effective pour l'ensemble des contribuables depuis 2023. Seule la TH sur les résidences non principales est maintenue pour les collectivités locales (1,6 M€ en 2023).

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Depuis 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé, à la hausse par exemple, par les collectivités locales. Cela ne sera pas le cas à Saint-Mandé.

Le vote des taux porte donc en 2024 sur les 2 taxes foncières, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), ainsi que sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les taux d'imposition n'augmenteront pas cette année. Ils seront donc fixés de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **32,55%** comprenant, depuis 2021 suite à la réforme fiscale, la part communale au taux de **18,80%** et celle du Département au taux de 13,75% en vigueur avant la réforme ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **10,90%** ;
- Taxe d'habitation sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) : **22,93%**.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 février 2022, le taux de majoration du taux de la TH sur les résidences secondaires est de 60% en 2024.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le produit fiscal de la TH et des TF est estimé à 19,500 M€ dans le budget 2024 auquel s'ajoute la compensation financière versée par l'Etat au titre de la suppression de la TH sur les résidences principales (9,700 M€).

Impôts locaux TH + TF	2020	2021	2022	2023	2024		
	produit fiscal	produit fiscal	produit fiscal	produit fiscal	base imposition prév +3,9%	taux	produit fiscal prév
1 - Taxe habitation (TH) résidences principales - THP	13 734 148	0					
2 - Taxe habitation (TH) résidences non principale - THE + THS	901 970	828 773	827 452	1 029 300	4 663 945	22,93%	1 068 999
évol. N-1	-12,1%	-8,1%	-0,2%	24,4%			3,9%
3 - Taxe habitation (TH) majoration résidences secondaires - THS (+60%)	178 321	158 893	158 446	528 370	3 988 977	13,76%	548 882
évol. N-1	5,9%	-10,9%	-0,3%	233,5%			3,9%
4 - Taxe foncière propriétés bâties (TFPB)	8 749 997	15 475 357	16 008 843	17 204 944	54 918 302	32,55%	17 876 747
évol. N-1	1,7%	76,9%	3,4%	7,5%			3,9%
5 - Taxe foncière propriétés non bâties - TFBNP	7 790	8 413	4 561	5 170	49 271	10,90%	5 372
évol. N-1	1,2%	8,0%	-45,8%	13,4%			3,9%
total général	23 572 226	16 471 437	16 999 302	18 767 784			19 500 000
évol. N-1	-0,7%	-30,1%	3,2%	10,4%			3,9%
6 - Compensation fiscale	415 568	8 417 418	8 684 198	9 332 521			9 700 000
Compensation TH personnes de condition modeste (tx retenu 1991)	415 568	0	0	0			0
Coefficient correcteur - Compensation TH résidences principales THP	0	8 417 418	8 684 198	9 332 521			9 700 000
total produit fiscal TH + TF (1)	23 987 793	24 888 855	25 683 500	28 100 306			29 200 000
écart n-1	-125 701	901 062	794 645	2 416 807			1 099 694
évol. n-1	-0,5%	3,8%	3,2%	9,4%			3,9%

Les autres impôts et taxes 7,338 M€ (- 0,320 M€)

Ils comprennent les droits de mutation et la taxe de séjour qui sont estimés respectivement à 2,5 M€ et à 0,065 M€ en 2024. Concernant les droits de mutation, compte tenu du ralentissement du marché immobilier avec la remontée des taux d'intérêts constatée cette année qui pourrait se poursuivre en 2024 et 2025, cela représenterait une baisse inédite de 0,500 M€ en 2023 et de 0,600 M€ en 2024 par rapport au montant encaissé en 2022.

La taxe de consommation finale d'électricité est estimée à 0,330 M€ en 2024.

Enfin, les attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris seront stables à 4,443 M€ suite au transfert de compétence et de fiscalité de la CVAE à la suite de la création de l'établissement.

1.1.3) Les ressources institutionnelles : 3,598 M€ au BP 2024 contre 3,320 M€ au BP 2023 soit une augmentation de + 0,278 M€ (+8,4%)

L'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) - 0,035 M€ par rapport au BP 2023 et - 0,084 M€ par rapport au réalisé en 2023

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités locales ne subissent plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics. Cependant, le montant de la DGF est impacté par un écrêtement, appliqué aux communes ayant un potentiel fiscal par habitant

supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen, qui finance la hausse des enveloppes de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine) décidée par l'Etat.

C'est encore le cas en 2024. La DGF augmente globalement de 320 M€ pour les collectivités locales. Cette hausse sera répartie entre la dotation de solidarité urbaine (DSU, 140 M€), la dotation de solidarité rurale (DSR, 150 M€) et la dotation d'intercommunalité (30 M€). **Saint-Mandé verra sa DGF une nouvelle fois écrêtée en 2024 représentant une baisse de 0,386 M€ de recettes de fonctionnement depuis le début de la mandature.**

Pour rappel, la dotation de la compensation de la part salaires (d'un montant de 1 823 434 €) ne fait désormais plus partie de la DGF. Elle est intégrée dans l'attribution de compensation (AC) de la Métropole du Grand Paris. Pour 2024, la DGF est évaluée à 1,545 M€.

Evolution DGF	2020	2021	2022	2023	2024
DGF Ville	1 850 236	1 738 078	1 669 649	1 628 838	1 545 000
<i>Part de la DGF intégrée dans l'AC MGP (part salaires)</i>	<i>1 823 434</i>	<i>1 823 434</i>	<i>1 823 434</i>	<i>1 823 434</i>	<i>1 823 435</i>
<i>Total DGF</i>	<i>3 673 670</i>	<i>3 561 512</i>	<i>3 493 083</i>	<i>3 452 272</i>	<i>3 368 435</i>
écart n-1	-80 607	-112 158	-68 429	-40 811	-83 838
évol. n-1	-4,2%	-6,1%	-3,9%	-2,4%	-5,1%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat

Avec la réforme de la TH, les allocations compensatrices versées par l'Etat ont été intégrées depuis 2021 dans le calcul des impôts locaux.

Compte tenu des mécanismes de compensation financière retenus par l'Etat, les allocations compensatrices s'élèveraient à 0,048 M€ en 2024. Pour le calcul des allocations de compensation de la TF, l'Etat applique le taux voté en 1991 (17,016%) auquel s'ajoute un coefficient de minoration de 0,069. La compensation n'est pas intégrale.

Les subventions et autres dotations : 1,915 M€ en 2024 contre 1,619 M€ en 2023 soit une augmentation de +0,296 M€

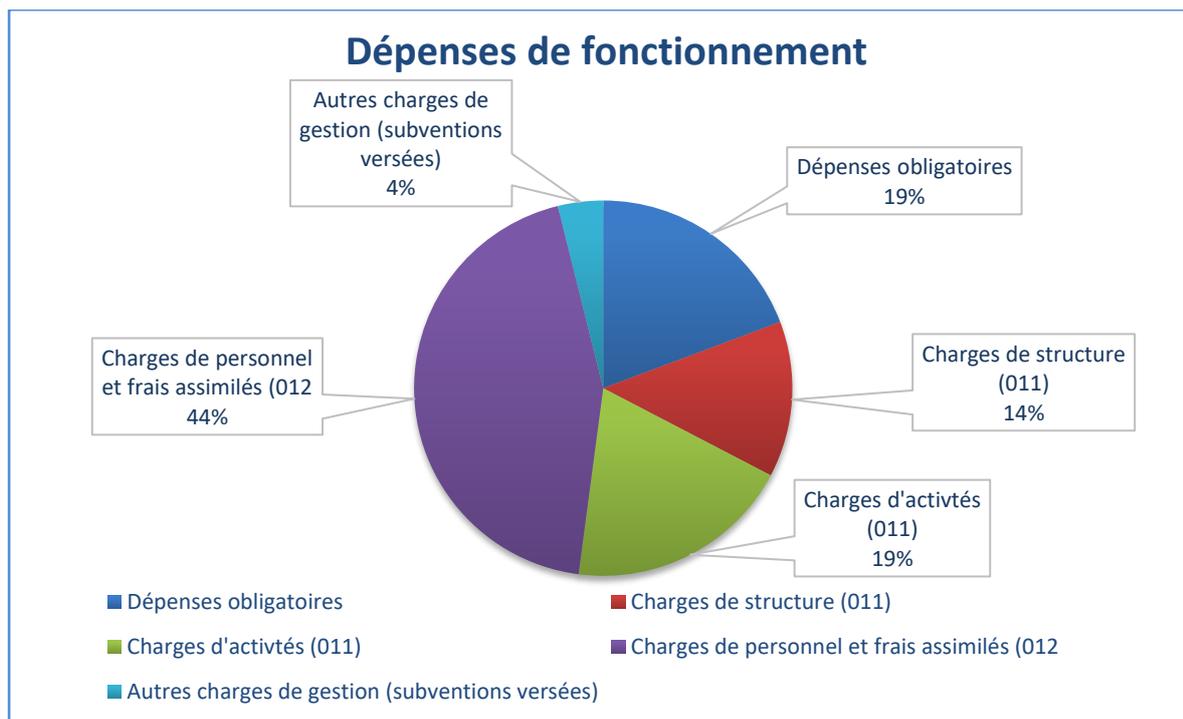
L'augmentation des subventions et autres dotations est liée principalement aux subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales en direction de la politique de la petite enfance d'une part, avec l'ouverture de la nouvelle crèche municipale du Petit Parc et l'augmentation des places en crèches proposées par Saint-Mandé (1,357 M€), et des activités scolaires et périscolaires (0,400 M€) d'autre part.

1.2) Les dépenses de fonctionnement

Globalement les dépenses de fonctionnement augmentent en 2024 de 0,842 M€ par rapport au BP 2023 : les dépenses obligatoires baissent de 0,161 M€ ; à l'inverse, les autres dépenses des services regroupant les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011) et les subventions versées aux associations et autres organismes privés (65) augmentent de plus de 1,003 M€.

Par la hausse significative des dépenses des services, la collectivité fait le choix de renforcer la qualité des services quotidiens directement rendus à la population.

1er bloc - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - OBLIGATOIRES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	BP 2024 projet de budget
014 Atténuations de produits	5 414 850	5 181 368	5 164 850	4 860 080	4 954 850
FPIC	910 000	830 281	900 000	806 710	850 000
Reversements sur FNGIR	3 754 850	3 754 816	3 754 850	3 754 850	3 754 850
Prélèvement art.55 loi SRU	250 000	269 128	10 000	0	0
Prélèvement fiscalité amendes de police	500 000	327 143	500 000	298 520	350 000
65 Autres charges de gestion courante	1 595 170	1 554 778	1 595 905	1 641 335	1 784 665
Indemnités élus + frais assimilés	283 300	279 439	278 515	288 265	293 915
Contributions obligatoires écoles	362 770	354 208	334 015	369 695	411 360
Contribution fonds de compensation charges EPT	350 000	365 802	375 000	375 000	385 000
Service d'incendie	543 000	525 043	556 575	556 575	570 490
Autres charges de gestion	56 100	30 285	51 800	51 800	123 900
66 Charges d'intérêts dette	450 000	439 357	505 000	505 000	500 000
66 ICNE	-11 765	52 895	51 105	51 105	-40 135
66 Autres charges financières	0	2 028	5 000	5 000	5 000
011 Reversement recettes d'expl. du stationnement Q-Park	1 090 000	1 289 941	1 145 000	1 265 000	1 275 000
67 Charges exceptionnelles	117 250	58 755	98 800	98 800	25 000
Titres annulés	52 500	26 950	27 500	27 500	25 000
Autres charges exceptionnelles	64 750	31 805	71 300	71 300	0
68 Dotations aux provisions	50 000	0	50 000	50 000	50 000
022 Dépenses imprévues	100 000	0	100 000	0	0
TOTAL DES DEPENSES OBLIGATOIRES	8 805 505	8 579 120	8 715 660	8 476 320	8 554 380
écart bp n-1	1 033 520		-89 845		-161 280
évol. bp n-1	13,3%		-1,0%		-1,9%
2nd bloc DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES DES SERVICES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	BP 2024 projet de budget
012 Charges de personnel et frais assimilés hors PPA	18 100 000	18 450 365	19 351 725	19 351 725	19 567 050
écart bp n-1	200 000		1 251 725		215 325
évol. bp n-1	1,1%		6,9%		1,1%
011 Charges à caractère général	11 796 033	11 642 072	13 879 015	14 525 640	14 574 590
écart bp n-1	653 928		2 082 982		695 575
évol. bp n-1	5,9%		17,7%		5,0%
Charges de structure	3 909 520	3 989 507	5 789 173	6 042 598	5 962 570
écart bp n-1	-7 120		1 879 653		173 397
évol. bp n-1	-0,2%		48,1%		3,0%
Charges d'activités	7 886 513	7 652 566	8 089 842	8 483 042	8 612 020
écart bp n-1	661 048		203 329		522 178
évol. bp n-1	9,1%		2,6%		6,5%
65 Autres charges de gestion courante	1 584 787	1 530 282	1 624 490	1 690 185	1 716 870
Droit utilisation informatique en nuages	0	9 616	119 550	124 050	145 200
Subventions versées CCAS	900 000	900 000	834 445	834 445	912 670
Subventions versées Syndicat mixte Autolib'	90 000	93 364	90 000	97 805	90 000
Subventions versées associations et autres org. privés	524 787	488 465	520 495	573 885	529 000
AMGED	70 000	38 836	60 000	60 000	40 000
67 Subventions exceptionnelles	0	10 000	0	0	0
TOTAL DEPENSES DES SERVICES	31 480 820	31 632 719	34 855 230	35 567 550	35 858 510
écart bp n-1	867 855		3 374 410		1 003 280
évol. bp n-1	2,8%		10,7%		2,9%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40 286 325	40 211 839	43 570 890	44 043 870	44 412 890
écart bp n-1	1 901 375		3 284 565		842 000
évol. bp n-1	5,0%		8,2%		1,9%



1.2.1) Les dépenses obligatoires : 8,554 M€ au BP 2024 contre 8,716 M€ au BP 2023 soit - 0,161 M€

Les dépenses obligatoires seront en baisse de 0,161 M€ par rapport au BP 2023 grâce principalement à l'action de l'équipe municipale :

- Les intérêts de la dette baissent de 0,096 M€ en 2024 grâce notamment à la mobilisation d'emprunts en début de mandature à des taux inférieurs à 1% ;
- Le prélèvement SRU sera ramené à zéro euros en 2024 en application du nouveau contrat de mixité sociale 2024-2026 qui verra la reconduction du taux de pénalité appliqué jusqu'ici (120%) ainsi qu'à la politique de financement des surcharges foncières menées conformément au plan d'actions programmé.

Plus globalement, les prélèvements sur les recettes fiscales comprenant, outre le prélèvement SRU, le FPIC, le FNGIR et le prélèvement sur les amendes de police pour financer les transports franciliens, s'élèveraient à 4,955 M€ en 2024 en diminution de 0,210 M€ par rapport à 2023.

Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) versé à l'EPT Paris Est Marne&Bois pourrait s'élever à 0,385 M€ en 2024. La contribution au SDIS, confrontée aux mêmes difficultés que les collectivités locales, pourrait également augmenter (0,570 M€ en 2024 contre 0,557 M€ en 2023).

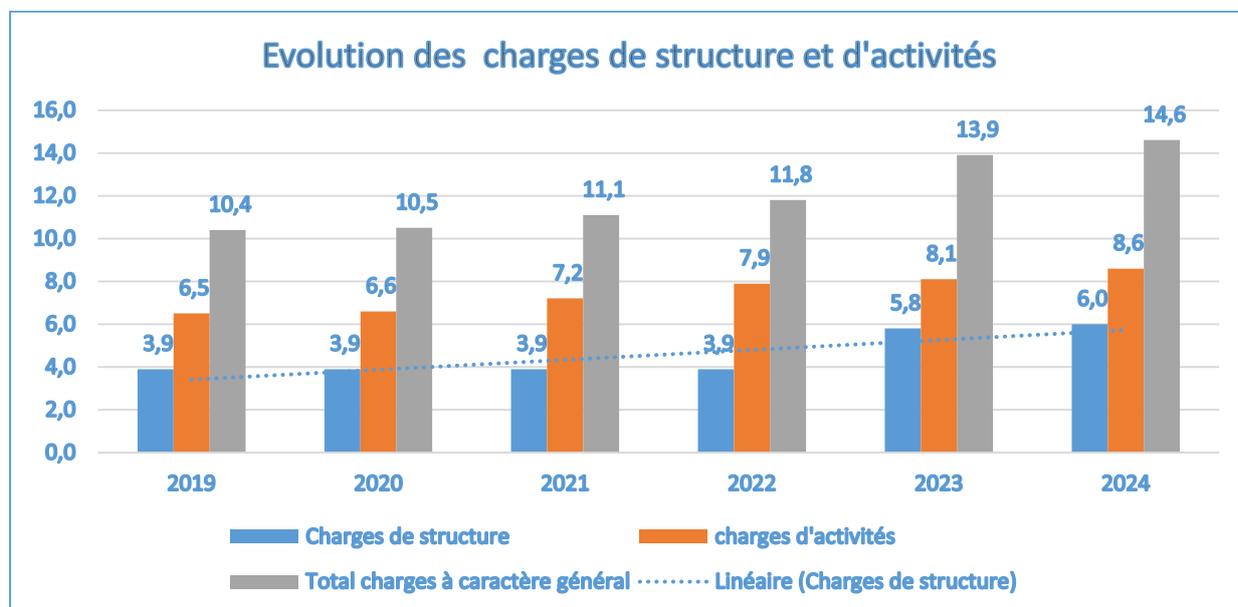
Par ailleurs, les contributions obligatoires aux écoles augmenteraient en 2024 : 0,411 M€ au BP 2024 contre 0,334 au BP 2023.

Enfin, il est proposé d'inscrire des provisions pour risques et charges à hauteur de 0,050 M€ comme en 2023.

1.2.2) Les dépenses des services : 35,859 M€ au BP 2024 contre 34,855 M€ au BP 2023 (+ 1,003 M€)

En 2024, les dépenses de gestion des services s'élèveront à 35,859 M€ en hausse de 1,003 M€ par rapport à au BP 2023.

1) Les charges à caractère général s'élèveront à 14,575 M€ en 2024 avec cette année une hausse des charges d'activités.



Les charges de structure augmenteraient globalement de 3% en 2024 malgré une baisse de 30% du gaz, sous l'effet des frais d'assurance qui seraient multipliés par cinq en 2024 et de l'ouverture de nouveaux équipements en année pleine (CTM, Pôle musical, Espaces extérieurs).

Les évolutions portent donc principalement sur les postes suivants :

- L'électricité/gaz : - 0,469 M€
- La maintenance des bâtiments : +0,157 M€
- Les frais d'assurance : +0,095 M€
- L'entretien des espaces verts et extérieurs : +0,300 M€ avec notamment l'entretien du parc arboré (+0,150 M€)
- L'entretien de la voirie dans son ensemble comprenant la voirie, l'éclairage public ainsi qu'un programme de maintenance et d'entretien des aires de jeux : +0,140 M€

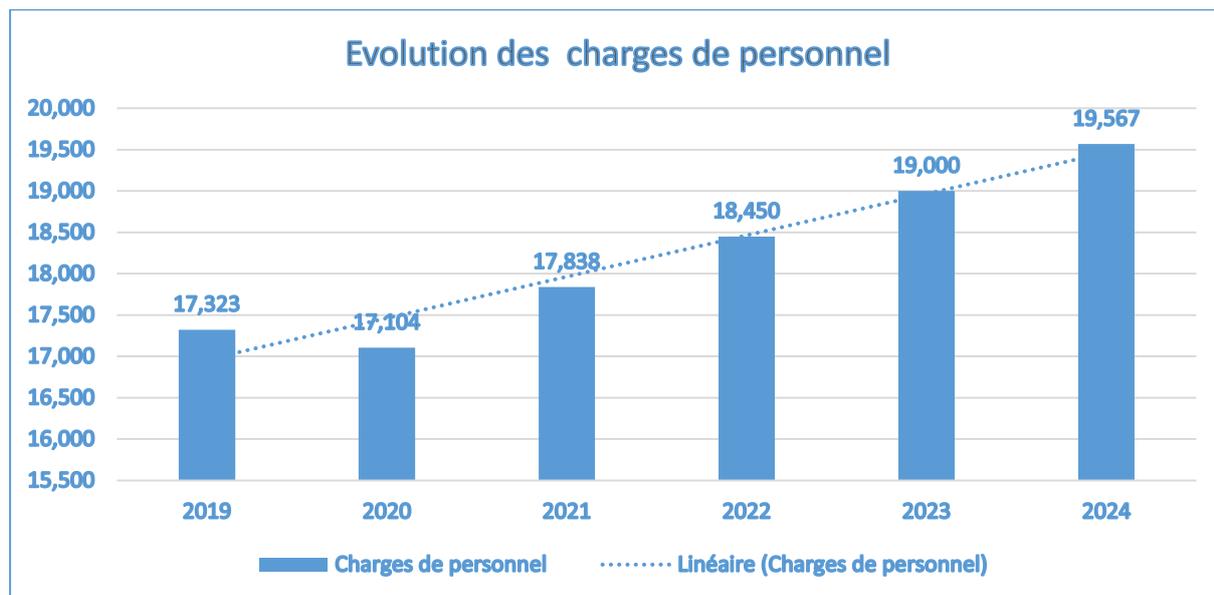
Elles s'élèveraient à 5,963 M€ en 2024 contre 5,789 M€ en 2023. Elles resteraient donc encore élevées cette année au regard des crédits consommés en 2022 (3,990 M€).

Charges de structure	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	Projet de BP 2024
60611 eau	332 910	296 552,41	285 690	285 690,00	314 800
60612 électricité/gaz	772 100	758 989,09	2 370 215	2 370 215,00	1 901 000
écart n-1		-31 815,21	1 598 115	1 611 225,91	-469 215
évol. n-1		-4,0%	207,0%	212,3%	-19,8%
<u>électricité</u>			1 034 000	1 034 000	1 001 000
écart n-1					-33 000
évol. n-1					-3,2%
<u>gaz</u>			1 336 215	1 336 215	900 000
écart n-1					-436 215
évol. n-1					-32,6%
61521 entretien terrains (espaces verts et ext.)	400 000	451 439,73	450 000	513 480,00	750 000
615221 entretien bâtiments	85 650	103 728,39	77 450	243 115,00	60 290
615231 entretien voirie	440 000	397 809,78	300 000	315 000,00	440 000
61558 entretien autres biens mobiliers	44 900	59 639,43	81 620	84 100,00	51 660
6156 maintenance	425 000	477 277,81	551 015	562 015,00	708 455
6161 assurances	76 500	71 297,53	80 000	78 500,00	175 000
6132 locations immobilières	141 300	192 588,86	370 649	373 649,00	334 625
614 charges locatives	80 330	74 546,53	84 284	84 284,00	91 190
6262 frais de télécommunications	140 800	132 983,20	133 200	115 200,00	108 100
6283 frais de nettoyage	756 980	785 327,86	790 000	797 300,00	818 600
63512 taxes foncières	80 000	88 948,18	95 000	95 000,00	98 800
63513 autres impôts locaux (TH, taxe logements vacants)	3 000	0,00	5 000	5 000,00	5 000
6358 autres droits	30 000	0,00	15 000	15 000,00	15 000
61551 entretien matériels roulants	50 000	39 405,10	50 000	55 000,00	40 000
60622 carburants	50 000	58 972,64	50 000	50 000,00	50 000
6355 taxes et impôts sur véhicules	50	0,00	50	50,00	50
Total charges de structure	3 909 520	3 989 506,54	5 789 173	6 042 598	5 962 570
écart n-1		393 973,80	1 879 653	2 053 091,46	173 397
évol. n-1		11,0%	48,1%	51,5%	3,0%

Les charges d'activités augmenteraient de 6,5% en 2024 passant de 8,090 M€ en 2023 à 8,612 M€ en 2024 (+0,522 M€) :

Charges d'activités	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023	Projet de BP 2024
6042 achats de prestation	4 448 137	4 249 942,29	4 610 513	4 765 833,00	4 089 570
611 contrats de prestation de services M57	912 500	872 574,01	927 000	920 100,00	1 680 930
sous total prestations de services (6042+611)			5 537 513	5 685 933	5 770 500
écart n-1					232 987
évol. n-1					4,2%
60618 fournitures non stockable	80 000	73 918,65	80 000	75 610,00	0
60623 alimentation	26 455	24 477,28	19 410	20 790,00	30 620
60628 autres fournitures non stockées	112 070	111 961,10	86 754	87 354,00	56 520
60631 fournitures d'entretien	67 943	42 948,76	65 116	82 016,00	118 800
60632 fournitures petits équipements	69 570	71 960,90	74 046	76 481,00	67 225
60633 fournitures de voirie	50 000	21 948,93	25 000	25 000,00	30 000
60636 habillement et vêtements de travail	81 000	59 093,47	80 500	80 500,00	74 500
6064 fournitures administratives	87 935	113 524,03	75 600	80 100,00	88 510
6065 livres disques cassettes	86 855	86 469,00	71 660	72 140,00	72 030
6067 fournitures scolaires	63 034	60 629,31	55 107	55 007,00	52 690
60668 Produits pharmaceutiques	0	0,00	0	0,00	1 500
6068 autres matières et fournitures	192 550	176 038,70	180 220	238 220,00	296 820
6078 autres marchandises	1 000	0,00	0	0,00	0
6135 => 61351 / 61358 locations mobilières	213 157	207 969,95	234 500	256 500,00	0
61351 locations mobilières - matériel roulant	0	0,00	0	0,00	160 000
61358 locations mobilières - autres	0	0,00	0	0,00	93 900
617 etudes	80 000	98 809,44	52 200	92 325,00	70 800
6182 documentation générale et technique	26 990	28 630,97	28 855	34 855,00	39 370
6184 formation	90 000	102 902,17	113 224	124 684,00	144 090
6185 frais de colloque et séminaires	0	0,00	0	0,00	0
6188 autres frais divers	24 100	24 490,12	25 345	25 345,00	10 300
6226 => 62268 honoraires et conseils	135 700	163 982,93	116 000	172 500,00	119 500
6227 frais actes et contentieux	10 000	0,00	10 000	10 000,00	10 000
6228 divers	0	0,00	0	0,00	0
6231 annonces et insertions	37 000	57 876,00	57 000	57 000,00	57 000
6232 fêtes et cérémonies	455 812	351 125,62	455 397	473 787,00	554 210
6236 catalogues et imprimés et publication	287 900	290 257,18	299 000	299 600,00	192 500
6237 publications => 6236	13 000	11 742,00	13 000	13 000,00	115 000
6238 divers	500	0,00	0	0,00	0
6241 transports de bien	0	0,00	0	0,00	0
6247 transports collectifs	58 500	49 888,83	86 270	93 270,00	131 905
6248 transports divers	0	0,00	0	0,00	0
6251 voyages et déplacements et mission	10 000	6 970,94	10 000	13 000,00	5 500
6255 frais de déménagement	0	27 817,44	64 000	64 000,00	28 000
6256 frais de mission => 6251	2 000	1 324,72	3 000	3 000,00	0
6257 => 6234 réceptions	0	75,50	0	0,00	31 800
6261 frais d'affranchissement	75 000	38 305,89	65 000	62 400,00	65 000
627 services bancaires et frais assimilés	6 400	5 897,07	1 300	1 300,00	6 230
6281 concours divers	37 855	34 691,57	35 025	37 525,00	37 320
62875 remboursement aux communes membres de l'EPT	0	65 522,67	0	0,00	0
62878 remboursement aux autres organismes	0	54 318,79	20 000	20 000,00	17 500
6288 autres services ext. + Q-PARK 1 275 000 € (compte 67 en M14)	0	16 450,40	3 000	3 000	13 880
6354 enregistrement droit de timbre	0	0,00	0	0,00	0
637 impôts et taxes	43 550	48 029,23	46 800	46 800,00	48 500
Total charges d'activités	7 886 513	7 652 565,86	8 089 842	8 483 042	8 612 020
écart n-1		218 682,45	203 329	830 476,14	522 178
évol. n-1		2,9%	2,6%	10,9%	6,5%

2) Les charges de personnel, estimées à 19,567 M€ en 2024 (+0,215 M€ soit +1,1% par rapport au BP 2023 et +0,567 M€ par rapport au CA prévisionnel 2023).



Pour 2024, les différentes mesures concernant la politique salariale dans la fonction publique annoncée par le gouvernement impacteront le budget de la collectivité :

- L'ensemble des mesures de revalorisation salariales décidées en 2023 et qui vont avoir un impact sur une année pleine en 2024
- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) reconduite pour 2024
- La réforme de l'allocation chômage prévue pour 2024
- La réforme des retraites entrée en vigueur en Avril 2023 dont les premiers décrets d'application sont sortis au second semestre 2023
- La revalorisation des montants forfaitaires du CET
- L'augmentation du SMIC
- La revalorisation de +5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024
- L'augmentation d'un point des cotisations patronales CNRACL
- Les annonces gouvernementales sur un assouplissement des règles de carrière des agents : première mise en œuvre assouplissement des règles des quotas dans le cadre des promotions internes à compter du 1^{er} janvier 2024

D'autres mesures propres à la collectivité impacteront le budget en 2024 :

- La généralisation du RIFSEEP à toutes les filières concernées sur une année pleine
- La création d'une enveloppe afin de valoriser le CIA (complément indemnitaire annuel)
- La mise en œuvre du plan de mise en stage et contractualisation des agents
- La poursuite des recrutements sur les postes à forte tension sur le marché du travail

3) et les autres charges de gestion courante pour 1,717 M€ qui intègrent notamment les subventions versées au CCAS et aux associations et autres organismes privés.

Avec 0,529 M€ de crédits ouverts, le soutien à la vie associative et aux autres organismes sera maintenu en 2024. Concernant le CCAS, un effort supplémentaire sera apporté par la Ville afin que les actions soient maintenues dans un contexte de hausse des coûts : la subvention passera de 0,834 M€ en 2023 à 0,913 M€ en 2024.

L'ensemble de ces dépenses financeront les actions habituelles et les mesures nouvelles proposées par les différents services de la Ville conformément aux engagements pris en début de mandat.

Les priorités seront donc données comme l'année dernière au cadre de vie, à la sécurité et à la redynamisation du centre-ville et des commerces

La propreté urbaine et cadre de vie, l'urbanisme, l'habitat et le développement durable

- Mission de propreté urbaine dont une partie est déléguée à l'entreprise SEPUR sur la partie Sud de la Ville (0,960 M€) ;
- Gestion quotidienne des espaces extérieurs et des voiries avec l'entretien des espaces verts, le fleurissement et l'élagage des arbres (1,020 M€). Les budgets augmentent suite à la prise en charge de nouveaux sites (square Paul Bert, avenue Joffre, rue Fays, rue Sacrot) avec espaces de jeux, fontainerie, brumisateurs ;
- Fonctionnement, maintenance, entretien et mise aux normes de l'éclairage public, des feux tricolores et des réseaux divers (0,305 M€) ;
- Travaux de réparation de voirie, de signalisation horizontale et verticale, réparation suite à accidents, vandalisme (0,277 M€) ;
- Les frais de fonctionnement du garage (carburants, assurance et entretien) pour 0,157 M€ ;
- Renouvellement du label ApiCité en visant, à nouveau les 3 abeilles (0,0015 M€) ;
- Renouvellement de la confiance apportée à l'UNAF par un nouveau partenariat sur 3 ans (0,0065 M€) ;
- Participation au concours d'économie d'énergie CUBE Ville pour sensibiliser au mieux tous les occupants des bâtiments de la Ville (0,0072 M€) ;
- La continuité d'un service de mobilité douce efficace grâce au service Vélib' (0,090 M€).

La sécurité et la tranquillité publique

- Maintien du nombre d'agents à 36 au sein de la Direction de la Police Municipale ;
- Conformément aux dispositions réglementaires, maintien des contrats de prestation de service comme la fourrière automobile et la fourrière animale pour un montant prévisionnel de 0,019 M€ ;
- Conformément aux dispositions réglementaires formation des agents au maniement des armes ainsi qu'aux gestes techniques professionnels en intervention ;
- Assurer le fonctionnement normal de l'activité de la Direction à travers la reconduction des contrats de maintenance des équipements radios, armes et autres éthylomètres pour un montant prévisionnel de 0,020 M€ ;
- Maintenir l'activité contraventionnelle de la Direction en comptant sur des recettes prévisionnelles s'élevant à 0,450 M€ ;
- Assurer la reprise du service de télésurveillance qui engendrerait une recette prévisionnelle d'un montant de 0,040 M€ ;
- Maintenance et poursuite de la modernisation des équipements de la VPU : Prise en charge de la maintenance du système de caméras de vidéo protection pour un montant de 0,010 M€.

La redynamisation du centre-ville et des commerces

Le dynamisme et l'animation commerciale est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. La création du poste de « Manager de centre-ville » marque cette volonté politique d'accompagner l'attractivité commerciale de la Ville.

L'objectif de la majorité municipale est de créer un environnement propice au dynamisme du tissu commercial et artisanal de la Ville. Il convient de favoriser la promotion et l'animation du commerce de Saint-Mandé, à travers un partenariat renforcé avec les chambres consulaires, les commerçants et les propriétaires.

Parallèlement, l'équipe municipale de la Ville de Saint-Mandé a souhaité instaurer un régime d'aide directe aux commerces afin de favoriser l'installation de nouvelles enseignes.

Enfin, un programme d'animations commerciales est prévu en 2024 afin de préserver et développer le dynamisme local :

- Fête de l'Été avec la piétonisation,
- Fête de l'Automne (délocalisation à l'étude en raison des travaux du Val de Gaule),
- Marché de Noël (avec la participation de quelques commerçants Saint-Mandéens),
- Concours de vitrines de Noël.
- Et la réalisation annuelle du Guide de la Ville qui invite les Saint-Mandéens à redécouvrir les commerces autrement.

Par ailleurs, les actions en faveur de la petite enfance, de la vie scolaire, de la culture et du sport ainsi que de la jeunesse et des seniors seront renforcées

La petite enfance

- Renouvellement de 55 places crèches avec les groupes privés de crèches et 93 places de crèches en Délégation de Service Public (DSP) ;
- Année complète de fonctionnement de la nouvelle crèche en DSP (le Petit Parc) ;
- Développement des actions parentalité de la Maison de la Famille par la mise en place d'ateliers parents et d'échanges parents-professionnels sur la thématique des 1000 premiers jours ;
- Année complète de l'allocation pour les familles qui emploient une assistante maternelle libérale.
- Nouveau partenariat avec les enseignants de l'école élémentaire Paul Bert et les ludothécaires de la Ville (intervention dans l'école tous les jeudis matins) ;
- Installation d'un espace snoezelen au sein de la ludothèque ;
- Labellisation « écolo-crèche » des 3 établissements municipaux ;
- Budget de 0,161 M€ pour les repas de la crèche des p'tits Wollemis et de la tourelle (70 % de bio).

La Vie scolaire et les activités péri et extra-scolaires

- Aide financière de la ville (50 € par élève) pour l'organisation des classes de découverte pour un montant de 0,075 M€
- La ville alloue un budget de fonctionnement de 0,304 M€ aux écoles publiques primaires de la ville pour financer les fournitures scolaires et administratives, les classes de découverte, les transports, les fournitures d'entretien, les vélos aux kermesses.
- Un budget de 0,262 M€ réservé pour les activités péri et extra scolaires
- Développement d'ateliers d'animation le mercredi et pendant les vacances scolaires ;
- Offre de séjours vacances hiver et été pour les enfants et adolescents.

La restauration de la petite enfance et dans les écoles

- La restauration scolaire représente une ligne budgétaire de 1,766 M€
- La ville propose un service de restauration scolaire de qualité, produits Bio dans les menus à 70%, 62% d'achats responsables,
- 6 composantes locales par semaine, 80 % de produits frais, de saison et de proximité

- 100% viandes rouges et blanches sont en label rouge, poissons issus de la pêche durable.
- Tri selectif mis en œuvre dans les restaurants scolaires, 1 menu végétarien par semaine
- Animations et repas à thème, sensibilisation et lutte contre le gaspillage alimentaire

La culture :

- Poursuite de la valorisation du fonds d'arts plastiques et mise à jour de l'inventaire ;
- Mise en place d'une procédure de dons et legs d'œuvres ;
- Poursuite du développement des ressources numériques et de leur médiation auprès du public ;
- Poursuite de l'important chantier consacré au plan de développement des collections de la Médiathèque ;
- L'année 2024 sera marquée par le déménagement et l'installation à Cresco d'une Médiathèque éphémère ainsi que du lancement des travaux de restructuration de la médiathèque ;
- Finalisation de la rédaction de la Charte documentaire.
- Incarner le projet de développement culturel au sein de Cresco en proposant une saison toujours diversifiée :
 - Spectacles jeune public sur le temps scolaire,
 - Programmation musicale dense avec le Classic Jazz Festival (16 000 €), la Fête de la musique (12 000 €), Concert de Noël et un programme autour de l'opéra (6 000 €),
 - Saison tout public, diversifiée.
- Développement des ateliers Parents-enfants (3 000 €) ;
- Renforcement des Parcours d'éducation artistique et culturelle en direction des scolaires ;
- Réflexion sur le cinéma et la qualification de l'auditorium en vue de répondre aux dispositifs d'éducation à l'image (Ecole et cinéma, ciné junior...) ;
- Organisation en biennale du Gala de danse 2024 à la Scène Watteau (3 300 €) ;
- Organisation de Masterclass avec des pédagogues et artistes extérieurs (10 000 €) ; Pour l'instant sont prévus Julien Lestel, Caroles Bordes (danse classique et danse jazz) ;
- Achat de partitions subventionné à 70% par la Société des Editeurs et Auteurs de Musique (2 500 €).

Les séniors

Dès le début de cette mandature, l'équipe municipale a dû faire face à un contexte sanitaire puis économique et social difficile et incertain, qui l'a conduite, notamment, à réduire l'organisation d'activités et de moments festifs pour les séniors.

La création du poste de Responsable Loisirs et Animations séniors en 2022 démontre la volonté des élus de mener à bien une politique de loisirs, culturelle, sportive et conviviale pour tous les séniors Saint-Mandéens.

C'est pourquoi, en 2024 la ville propose une programmation riche et variée avec des activités régulières et des manifestations ponctuelles (budget de 0,100 M€) :

- Deux séjours culturels de 4 jours : Bretagne et Belgique en 2023, en 2024 un séjour à Prague et en Anjou ;
- Sorties culturelles mensuelles (en autocar avec déjeuner) ;
- Activités motrices : marche nordique, gym douce, force et équilibre, danse ;
- Activités culturelles : conférences, chant, anglais, mémo art ;

- Activités manuelles : couture, ateliers créatifs (fabrication produits cosmétique, peinture...).

En plus de cette programmation, le service a aussi organisé les vœux aux seniors (budget 105 000€). Les Saint-Mandéens de plus de 70 ans ont eu le choix entre un colis gourmand et un repas :

- 1200 colis distribués
- 350 repas

Tout comme les actions en faveur de l'animation de la ville qui auront lieu tout au long de l'année

L'équipe municipale souhaite poursuivre et développer sur la Ville, sa politique de programmation et d'organisation événementielle.

Devenus, au fil des années, de véritables rendez-vous et des temps forts annuels pour les Saint-Mandéens, les opérations événementielles ont pris de l'ampleur et s'inscrivent désormais dans toute la programmation festive de la Ville.

Seront proposés en 2024 (0,287 M€) avec le soutien financier de la MGP sur ce volet événementiel d'un montant de 0,049 M€ :

- Le « Printemps des Familles », le samedi 23 mars ;
- La « Chasse aux œufs de Pâques », le mercredi 3 avril ;
- L'opération « Saint-Mandé fête l'été », du vendredi 5 au jeudi 25 juillet avec amélioration du confort, extension de la plage horaire et organisation de 3 samedis en nocturne ;
- Un événement sur la thématique des JO 2024 en remplacement des Braderies estivales (en cours de réflexion) (*) ;
- La Fête d'Automne (vide-grenier, fête des jardins, récolte du miel, fête de la pomme) le 14 septembre (délocalisée pour partie avenue de Liège, en raison des travaux du Val de Gaulle) ;
- L'Accueil des nouveaux Saint-Mandéens, le samedi 21 septembre (comprenant notamment une visite commentée de la ville en petit train) ;
- Le « Lancement des illuminations de Noël », le mercredi 4 décembre ;
- Le « Marché de Noël », du mercredi 11 au dimanche 15 décembre (avec spectacle de clôture à 18h30 en remplacement de la Grande parade de Noël) (*) ;
- La « Patinoire de Noël », du vendredi 20 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 ;

Cette programmation, exigeant une coordination transversale de plusieurs services supports, s'accompagnera également d'un plan de communication spécifique.

L'objectif est d'offrir aux Saint-Mandéens une programmation festive, ludique et variée, de qualité, familiale et conviviale, qui réponde aux attentes de chacun.

(*) Il est à noter que certaines manifestations ne pourront se tenir en 2024 en raison de la réhabilitation du Val de Gaulle :

- Les « Braderies estivales » de juin.
- La « Grande parade de Noël ».

Le soutien aux associations sera maintenu

La Ville maintiendra en 2024 son soutien en direction du milieu associatif notamment sportif. La Ville de Saint-Mandé a toujours souhaité accorder au monde associatif le soutien et l'attention qu'il mérite en accompagnant ses actions et en encourageant ses bénévoles.

Enfin l'administration générale sera également renforcée

L'Accueil unique

En 2024, l'accueil téléphonique et physique de la Mairie de Saint-Mandé conforte les actions menées en 2023 :

- La mise en œuvre de procédures communes à l'ensemble des agents réalisant de l'accueil téléphonique ;
- La mise en place d'un nouveau serveur vocal interactif (SVI) ;
- Le renforcement de l'accueil multi-niveau ;
- La dissociation de l'accueil physique et de l'accueil téléphonique (au niveau de l'accueil principal de la Mairie).

La Direction des Systèmes d'Information

Le budget de fonctionnement de la DSI n'augmentera que de 3,1% du fait de l'optimisation des coûts permettant de maîtriser le budget dans un contexte inflationniste :

- Téléphonie fixe et mobile/ Internet : - 30% entre 2019 et 2023 soit - 47 300 €/ an (qui s'ajoutent aux -40 000€ par an sur 2017-2019), ce qui est un gain supérieur de 14 000€/an au prévisionnel de la mandature, grâce aux changements de marchés du Sipperec et à l'arrêt d'abonnements du fait d'une optimisation de l'utilisation de notre informatique interne.
- Copieurs : budget en baisse de 11% sur 2022/2024 (soit 6 500€/an qui viennent s'ajouter au 50 000 €/an entre 2017 et 2019)
- Un budget pour la protection des données personnelles (RGPD) en baisse de 20% suite au changement du partenaire
- Un budget de maintenance qui évolue moins vite que l'inflation : + 13% entre 2019 et 2024 grâce à une gestion active des partenaires et des produits.

Actions et évolution de l'administration

- CCAS : optimisation de l'usage du logiciel de gestion et des échanges avec le logiciel finances
- Centre de soins : évolution réglementaire des logiciels utilisés
- RH : dématérialisation de la gestion et du suivi des formations
- DGS : dématérialisation des circuits de préparation du conseil municipal, sécurisation des procédures de fonctionnement (Phase 2)
- Médiathèque : mise en place d'étiquettes RFID sur tous les livres,... pour faciliter les prêts et retours pour la future médiathèque
- Médiathèque : déménagement temporaire à Cresco
- Culture : ajout de nouvelles fonctionnalités pour la billetterie en ligne
- Culture : mise en place d'un système son pour l'auditorium pour les séances vidéo
- Services Techniques : déménagement d'agents au centre technique municipal
- Services Techniques : amélioration du suivi des consommations des fluides
- Police Municipale, le centre sportif et Cresco : amélioration de la gestion de la téléphonie
- Communication : Nouvelles fonctionnalités pour l'application smartphone
- Communication : Evolution du logiciel du protocole pour la gestion des mailings et courriers d'invitation

- Urbanisme : connexion du logiciel d'urbanisme au SIG du territoire
- DSI : Amélioration de la sécurité du système informatique et télécoms de la Mairie

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Evolution du site internet de la Ville

- Police Municipale : présentation détaillée et précise de l'offre de service

Amélioration de la relation à l'utilisateur : Téléservices en ligne

- Police Municipale : amélioration des services en ligne et de l'efficacité des ressources

L'entretien du Patrimoine bâti

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 liées à l'exploitation des bâtiments communaux concernent la maintenance, les réparations, l'entretien courant, les consommations d'eau, d'électricité et de gaz, et les contrôles réglementaires. Elles représentent un budget total de près de 2,525 M€.

Le Gouvernement ayant pris, depuis le début de la crise énergétique en 2023, des mesures permettant de limiter l'impact de la flambée des prix de l'énergie, nous avons pu bénéficier de l'amortisseur et du bouclier tarifaire (en 2023, le montant des aides s'élève à 0,063 M€) Cependant le SIPPAREC et le SIGEIF n'ont pour le moment aucune information sur la reconduction des aides gouvernementales. Nous avons fait le choix de revoir à la baisse le budget des fluides, d'où cet écart de – 0,470 M€ par rapport à 2023.

Plus de 50 % du budget de la Direction est à destination des établissements sportifs, des écoles et des crèches.

La politique des ressources humaines en direction du personnel de la collectivité :

Dans le cadre d'une politique volontariste en direction de la formation des agents, aujourd'hui pierre angulaire du développement des compétences, outil permettant de répondre à l'évolution des services publics et des métiers, la collectivité a fait le choix, de renforcer le budget dédié aux formations payantes en sus des formations proposées par le CNFPT.

Pour 2024 le budget vient répondre à la fois à la nécessité de former les fonctions supports à l'évolution constante de leur métier que ce soit en RH, en informatique et également accompagner les agents sur des formations diplômantes ou qualifiantes tels que les BAFA et BEPJEPS dans le domaine de l'animation. Un effort est également réalisé sur les formations dédiées à l'hygiène et à la sécurité ainsi que l'accompagnement des agents de Police Municipale. Enfin, le budget formation est également la traduction de formations obligatoires en direction des agents que ce soit en direction des agents de la direction des sports, de la Petite Enfance ou encore de la santé ou du social.

1.3) Les ratios financiers

Avec en section de fonctionnement, 49,091 M€ de recettes et 44,413 M€ de dépenses, la ville de Saint-Mandé verra son niveau d'autofinancement augmenté en 2024 : celui-ci passera de 3,336 M€ à 4,678 M€. Malgré le contexte difficile pesant sur les équilibres budgétaires, Saint-Mandé augmente son autofinancement de 1,343 M€.

Indicateurs de gestion	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Projet BP 2024
épargne de gestion	4 509 124	5 007 509	3 470 830	4 492 240	5 126 250	4 948 310
autofinancement brut dégagé de la section de F	2 845 904	3 283 547	1 780 000	2 863 675	3 335 560	4 678 160
taux d'épargne brute	7,0%	7,9%	4,3%	6,6%	7,1%	9,5%
remboursement capital dette	1 613 614	1 625 000	1 550 000	1 660 000	1 960 000	2 175 000
épargne nette	1 232 290	1 658 547	230 000	1 203 675	1 375 560	2 503 160
taux d'épargne nette	3,0%	4,0%	0,6%	2,8%	2,9%	5,3%
emprunt d'équilibre	15 166 858	2 826 594	10 000 000	4 450 000	7 000 000	3 500 000
+ / - variation capital dette	13 553 244	1 201 594	8 450 000	2 790 000	5 040 000	1 325 000
stock dette au 01/01	20 094 013	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 369	23 122 369
stock dette au 31/12	20 078 397	18 456 066	16 933 475	18 082 369	23 122 369	24 447 369
capacité de désendettement au 31/12	7	6	10	6	7	5

Le contexte que l'on connaît n'est pas sans conséquence sur les finances de Ville. Avec l'évolution des charges de structure et des frais d'assurance cumulées à la baisse des droits de mutation et l'écrêtement de la DGF, la Ville va perdre au minimum 6 M€ de fonds propres entre 2023 et 2025.

Comme annoncé lors des orientations budgétaires présentées au dernier Conseil Municipal, la Ville a, par conséquent, actualisé son programme pluriannuel d'investissement.

2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

Au BP 2024, les dépenses d'investissement s'élèvent à 15,515 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023	BP + BS 2023 (hors reports)	BP 2024
16 Remboursement en capital	1 660 000	1 651 105	1 960 000	1 960 000	2 175 000
165 Dépôts et cautionnement versés	10 000	1 037	10 000	10 000	5 000
27 Autres immobilisations financières	50 000	41 143	50 000	4 100 700	50 000
020 Dépenses imprévues	0	0	94 000	0	0
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 720 000	1 693 286	2 114 000	6 070 700	2 230 000
20 Immobilisations incorporelles	430 000	461 412	484 600	479 600	326 400
21 Immobilisations corporelles	4 550 760	5 595 866	5 437 140	4 682 795	3 076 050
21 Acquisitions foncières	6 975 000	0	6 900 000	0	0
23 Immobilisations en cours	5 585 000	3 424 211	7 300 000	5 830 000	8 670 945
204 Subventions d'équipement versées	1 197 000	1 103 372	1 060 000	1 090 000	1 211 845
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	18 737 760	10 584 862	21 181 740	12 082 395	13 285 240
45 Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (1)	20 457 760	12 278 148	23 295 740	18 153 095	15 515 240
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (2)	0	88 974	0	0	0
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (1+2)	20 457 760	12 367 122	23 295 740	18 153 095	15 515 240

Elles sont affectées de la manière suivante :

2.1) Les dépenses d'équipement : 13,285 M€

2024 connaîtra une accélération importante du programme d'investissement avec le lancement de deux opérations majeures : la requalification urbaine du Cœur de Ville et la rénovation de la Médiathèque.

PPI		2024					
Politiques publiques	Dépenses annuelles récurrentes (1)	Dépenses engagées (2)	PRT - Programme de rénovation thermique (3)	Mesures nouvelles (4)	Dépenses TTC (1+2+3+4)	Subvention HT	Charge nette
1 Administration générale	439 200	0	162 710	276 200	878 110	82 750	795 360
2 Urbanisme et grands projets d'aménagement	25 000	1 021 845	0	20 000	1 066 845	0	1 066 845
3 Propreté et cadre de vie	1 300 000	0	12 000	4 566 000	5 878 000	270 490	5 607 510
4 Sécurité et tranquillité publique	100 000	0	0	60 000	160 000	0	160 000
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	31 750	0	0	4 463 945	4 495 695	1 323 315	3 172 380
6 Petite enfance et familles	35 540	0	57 000	10 400	102 940	23 750	79 190
7 Vie scolaire et périscolaire	110 850	100 000	60 000	95 500	366 350	25 000	341 350
8 Sport et vie associative	89 000	0	0	126 300	215 300	0	215 300
9 Développement économique et animations commerciales	10 000	0	0	110 000	120 000	13 350	106 650
10 Politique de Santé	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000
Total général	2 143 340	1 121 845	291 710	9 728 345	13 285 240	1 738 655	11 546 585

2.1.1) Les dépenses déjà engagées : 1,122 M€

Elles concernent en 2024 :

- La participation de la Ville à la construction d'un lycée par le syndicat à vocation unique (SIVU) de Vincennes et Fontenay (subvention annuelle de 0,100 M€ versée pendant 10 ans (de 2017 à 2026) ;
- Les subventions pour surcharges foncières liées à 3 opérations en 2024 (1,022 M€) :
 - 182 rue Gallieni (0,565 M€), opération reportée de 2023,
 - Ratp Habitat Cochereau (0,157 M€)
 - 6 rue Viteau (0,300 M€)

2.1.2) Les dépenses annuelles d'entretien et de renouvellement du patrimoine mobilier et immobilier : 2,143 M€

Comme chaque année, la collectivité consacre une partie de ses investissements au renouvellement et à l'entretien de son patrimoine. Pour 2024, ils concernent principalement :

- L'administration générale avec le renouvellement du parc informatique (0,175 M€), l'achat de mobiliers et d'équipements pour l'ensemble des services (0,120 M€), les travaux annuels des bâtiments administratifs dont l'Hôtel de Ville (0,129 M€) ;
- La propreté et le cadre de vie (1,300 M€) comprenant principalement, comme chaque année, **les travaux annuels de réfection de voirie (0,400 M€)**, le mobilier urbain (0,050 M€), les interventions annuelles en matière d'aménagement des espaces extérieurs (0,180 M€) dont **le lancement cette année du programme de travaux de plantation d'arbres et d'arbustes, étalé sur 3 ans (0,100 M€/an)** suite au diagnostic phytosanitaire, **les travaux de modernisation de l'éclairage public engagés en 2023 et qui seront poursuivis en 2024 (0,560 M€)**, 2025 et 2026 (0,660 M€/an) ;
- La sécurité et la tranquillité publique avec des équipements et matériels divers (0,040 M€) et **la remise à niveau du parc de vidéo-protection urbaine engagée en 2032 et poursuivie en 2024, 2025 et 2026 (0,060 M€/an)** ;
- Les affaires culturelles liés aux travaux annuels et l'achat de matériels et équipements existants (0,032 M€) ;
- La vie scolaire et périscolaire ainsi que la petite enfance (0,146 M€) avec les travaux d'été dans les écoles (0,065 M€), le renouvellement annuel de mobiliers et de matériels divers dans les différents établissements (0,061 M€) et les aires de jeux (0,020 M€),
- Et enfin, le sport et la vie associative (0,089 M€) comme chaque année, avec les travaux annuels dans les différents équipements sportifs et le renouvellement de matériels divers.

2.1.3) Le plan de rénovation thermique (PRT) des bâtiments communaux : 0,292 M€

2024 est la 4^{ème} année d'exécution du plan d'ensemble chiffré à 4,017 M€ sur 5 ans (2021-2025). Il a été actualisé en 2024.

Il comprend cette année la rénovation thermique du dépôt Jeanne d'Arc (0,132 M€) et du Centre J. Bertaud (0,031 M€), le remplacement de 2 chaudières à la Maison du Bois (0,057 M€), le remplacement de la chaudière au Grand Trianon ainsi que les travaux de modernisation de l'éclairage à l'école P. Bert. L'ensemble de ce programme permettra de dégager à termes des économies substantielles en fonctionnement.

Les travaux de rénovation thermique prévus à la Maison du Bois seront pris en charge par le délégataire dans le nouveau contrat de délégation de service public signé cette année (0,188 M€).

Enfin, le remplacement des ouvrants à P. Bert, chiffré initialement à 0,649 M€, sera reporté ; l'opération d'étanchéité et d'isolation au Centre Sportif R. Vergne (0,330 M€), également.

Ces deux opérations s'avèrent plus coûteuses (le coût de remplacement des ouvrants à P. Bert serait multiplié par deux, par exemple). Elles devraient être réalisées en site non occupé.

Elles feront donc l'objet d'études pré-opérationnelles plus approfondies au vu de la complexité technique qu'elles présentent. Les crédits seront, par conséquent, reprogrammés dans la PPI en tenant compte du résultat de ces études.

PPI - Programme de Rénovation Thermique	Total 2021-2025	2021	2022	2023	2024	2025
1 Administration générale	365 798	27 888	1 200	0	162 710	174 000
Rénovation thermique HDV	174 000					174 000
Remplacement des chaudières	170 000					170 000
Mise en place de robinets thermostatiques	4 000					4 000
Rénovation thermique Dépôt Jeanne d'Arc	161 088	27 888	1 200		132 000	
Rénovation thermique Centre J. Bertaud	30 710				30 710	
3 Propreté et Cadre de Vie	12 000	0	0	0	12 000	0
P4 Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation	12 000				12 000	
4 Sécurité et tranquillité publique Locaux PM	27 857	25 937	0	1 920	0	0
P1 Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation	25 937	25 937				
P1 Autres interventions	1 920			1 920		
5 Affaires culturelles, enseignement artistique et patrimoine	185 150	0	1 000	184 150	0	0
P1 Remplacement des chaudières existantes Conservatoire	70 000			70 000		
P2 VMC CTA remplacement caisson de ventilation	114 150			114 150		
P3 Eclairage LED Eglise ND	1 000		1 000			
6 Petite enfance et familles	186 115	0	0	16 185	57 000	112 930
P3 Isolation toiture + végétalisation Maison du Bois 125 K€ transférés au délégataire DSP	0					
P1 Remplacement des deux chaudières Maison du Bois	57 000				57 000	
P2 Eclairage LED Maison du Bois 63 k€ transférés au délégataire DSP	0					
P3 Remplacement des anciennes menuiseries aluminium extérieures C. La Tourelle	112 930					112 930
P1 Eclairage LED C. La Tourelle	16 185			16 185		
7 Vie scolaire et périscolaire	1 255 729	421 470	303 529	401 610	60 000	69 120
P1 Rénovation thermique - Remplacement LED La Tourelle	26 988	26 988				
P1 Mise en place de circulateurs à débits variables Tillion	21 500			21 500		
P1 Remplacement Eclairage LED Tillion	99 498	99 498				
P1 Remplacement des ouvrants notamment le RDC Digeon	733 462	262 833	250 029	220 600		
P3 Remplacement toiture + isolation gymnase école Digeon	132 490			132 490		
P4 Remplacement de la verrière gymnase école Digeon	69 120					69 120
P4 Remplacement chaudière à condensation Gd Trianon	30 000				30 000	
P1 Remplacement Eclairage LED Digeon	112 671	32 151	53 500	27 020		
P4 Remplacement Eclairage LED P. Bert	30 000				30 000	
P2 Remplacement des ouvrants P. Bert 649 K€ reportés	0					
8 Sport et vie associative	891 681	397 805	5 061	449 165	0	39 650
P1 mise en place de 2 chaudières gaz à condensation CS R. Vergne	217 136	212 636		4 500		
P1 Fenêtres restantes côté commandant mouchotte CS R. Vergne	75 621	75 621				
P1 Isolation ext. et réfection Mur Gymnase CS R. Vergne	43 489	43 489				
P3 Remplacement de la CTA des bassins CS R. Vergne	295 000			295 000		
P3 Etanchéité toiture +isolation CS R. Vergne 330 K€ reportés	0					
P2 Remplacement des menuiseries extérieures G. Benzoni	39 650					39 650
P1 Mise en place de radiateurs électriques performants G. Benzoni	13 200			13 200		
P1 Remplacement Eclairage LED G. Benzoni	7 000			7 000		
P1 Remplacement des menuiseries extérieures en simple vitrage S.O	32 965			32 965		
P1 Remplacement chaudière gaz à condensation + ballon de stockage ECS S.O	64 948	64 948				
P1 Commande de chauffage régulation St. Minimes	5 061		5 061			
P1 Remplacement des ouvrants bois par des menuiseries peu émissives St. Minimes	15 000			15 000		
P1 Mise en place d'une production d'ECS par panneaux solaires therm. St. Minimes	81 500			81 500		
P2 Remplacement Eclairage LED St. Minimes	1 112	1 112				
Total général actualisé	2 924 330	873 100	310 790	1 053 030	291 710	395 700

2.1.4) Les autres mesures nouvelles : 9,728 M€.

Il est prévu en 2024 de poursuivre le programme de requalification du Cœur de Ville avec les travaux de l'avenue De Gaulle (4,350 M€), de lancer la rénovation de la Médiathèque (4,401 M€ en 2024) et d'engager les études de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire dont les travaux sont prévus en 2025.

Il est également prévu de lancer de nouveaux projets, en particulier :

- Administration générale : 0,276 M€ avec une nouvelle signalétique des bâtiments communaux (0,030 M€), le développement des infrastructures et des logiciels informatiques (0,171 M€) et l'achat de véhicules techniques neufs (0,035 M€) ;
- Propreté et Cadre de vie : 0,228 M€ dont 0,147 M€ pour des travaux de réfection aux Cimetières Nord et Sud ;

- Sécurité et tranquillité publique : 0,060 M€ pour l'achats de matériels spécifiques (kits PPMS et système radio) ;
- Affaires culturelles : 0,063 M€ comprenant l'achat de mobiliers spécifiques afin d'accompagner le développement des activités proposées par le Cresco et le Conservatoire au sein du nouveau Pôle musical (0,033 M€). 0,030 M€ sont également affectés à la poursuite de la rénovation de l'Eglise Saint-Louis ;
- Petite enfance et vie scolaire : 0,105 M€ comprenant en 2024 des travaux à P. Bert (faux plafonds dans les classes maternelles et sanitaires) qui s'ajoutent aux dépenses annuelles d'entretien du patrimoine mobilier et immobilier (0,146 M€) ;
- Sport et vie associative : 0,126 M€ en 2024 afin de poursuivre le programme de travaux de rénovation démarré en 2021 dans l'ensemble des équipements sportifs (Centre R. Vergne, Stade des Minimes et Gymnase Benzoni) ;
- Développement économique : 0,110 M€ afin de constituer en 2024 une provision dans le cadre de préemptions commerciales (0,050 M€) et de lancer un nouveau programme de rénovation des devantures commerciales (0,060 M€/an).

2.2) Les dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette (2,175 M€) : 2,230 M€.

Elles seront largement couvertes par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (4,678 M€) conformément aux règles de bonne gestion que la commune a défini en début de mandature.

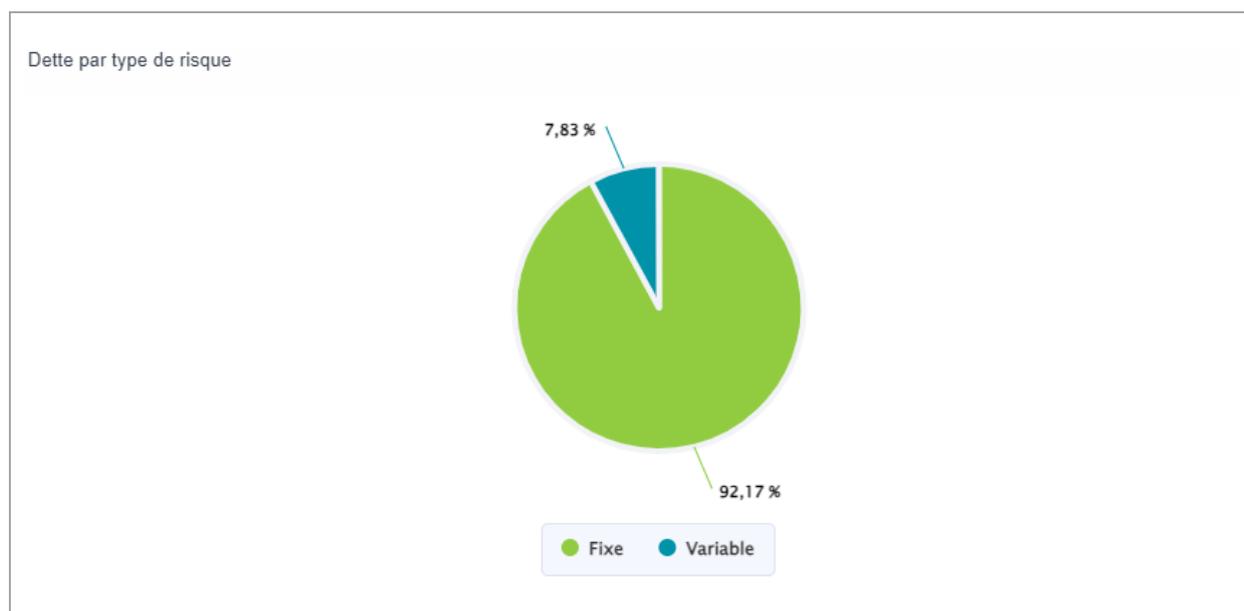
Le profil d'extinction de la dette

Au 1er janvier 2024, le profil de l'extinction de la dette actuelle de la collectivité s'établira de la manière suivante :

Echéancier remboursement de la dette - situation au 1er janvier 2024					
Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	23 126 842	2 168 805	477 242	2 646 047	20 958 037
2025	20 958 037	2 199 233	404 219	2 603 452	18 758 804
2026	18 758 804	2 152 013	348 394	2 500 406	16 606 791
2027	16 606 791	2 027 469	298 487	2 325 957	14 579 322
2028	14 579 322	1 988 425	252 667	2 241 093	12 590 896
2029	12 590 896	1 987 540	208 802	2 196 342	10 603 356
2030	10 603 356	1 534 727	168 628	1 703 355	9 068 630
2031	9 068 630	1 476 420	139 553	1 615 973	7 592 210
2032	7 592 210	1 455 230	110 165	1 565 395	6 136 980
2033	6 136 980	1 236 814	80 946	1 317 760	4 900 165
2034	4 900 165	1 264 189	55 235	1 319 424	3 635 976
2035	3 635 976	730 976	28 501	759 477	2 905 000
2036	2 905 000	536 667	18 082	554 749	2 368 333
2037	2 368 333	443 333	14 395	457 728	1 925 000
2038	1 925 000	350 000	11 813	361 813	1 575 000
2039	1 575 000	350 000	9 508	359 508	1 225 000
2040	1 225 000	350 000	7 203	357 203	875 000
2041	875 000	350 000	4 898	354 898	525 000
2042	525 000	350 000	2 593	352 593	175 000
2043	175 000	175 000	432	175 432	0

La structure de dette

Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2024, la structure de la dette est sécurisée à 100%, classée A1 selon la charte Gissler (IV annexe – A24). Elle est à 92,17% composée d'emprunts à taux fixe.



2.3) L'ensemble des dépenses d'investissement sera financé par les fonds propres et un emprunt d'équilibre fixé dans le projet de budget à 3,5 M€.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022 (hors résultats)	BP 2023	BP + BS 2023 (hors résultats)	BP 2024
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DEGAGE DE LA SECTION DE FONCT (1)	2 863 675	7 036 926	3 335 560	3 508 640	4 678 160
16 Emprunts d'équilibre	4 450 000	2 800 000	7 000 000	7 000 000	3 500 000
165 Dépôts et cautionnement reçus	10 000	0	10 000	10 000	5 000
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS (2)	4 460 000	2 800 000	7 010 000	7 010 000	3 505 000
10 FCTVA	790 145	572 896	1 130 000	814 015	1 342 745
10 Taxe aménagement	175 000	132 145	150 000	150 000	150 000
1068 Excédent de financement capitalisés	0	4 331 136	0	3 908 776	0
13 Subventions d'investissement perçues	866 940	585 731	1 265 180	1 766 226	1 738 655
13 Amendes de police	0	0	0	0	0
27 Autres immobilisations financières	50 000	0	50 000	50 000	50 000
024 Cession Opération BERULLE	6 767 000	0	6 767 000	0	0
024 Cession Opération COCHEREAU	4 485 000	0	3 588 000	0	4 050 680
024 Cession Dépôt des Vallées	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES (3)	13 134 085	5 621 908	12 950 180	6 689 017	7 332 080
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (1+2+3)	20 457 760	15 458 834	23 295 740	17 207 657	15 515 240

Les recettes d'investissement sont donc issues des éléments suivants :

- Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 4,678 M€
- Dotations et fonds propres : 1,493 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement)
- Subventions d'investissement : 1,738 M€
- Produits des cessions : 4,051 M€ (Centre Cochereau)
- Emprunt d'équilibre : 3,5 M€

Comme nous l'avons vu, Saint-Mandé va perdre au minimum 6 M€ de fonds propres entre 2023 et 2025. Grâce à la maîtrise de ses comptes et de son niveau d'endettement actuel, ainsi qu'à l'actualisation de la PPI, qui a permis de prioriser les travaux de réaménagement de Cœur de Ville, le recours à un emprunt supplémentaire est limité à 3,5 M€ en 2024.

Rappelons ici que Saint-Mandé a pu contractualiser 3 emprunts en 2020 et 2021 pour un total de 9,8 M€ selon des conditions de marché très favorables :

- 2,8 M€ sur 15 ans au taux fixe de 0,79% (Crédit Agricole) qui ont été mobilisés en 2022,
- 2 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,73% (Banque Postale) et 5 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,64% (Crédit Agricole) à mobiliser avant mai 2023.

En l'état actuel de la dette, **le capital restant dû (CRD) sera de 16,6 M€ fin 2026**. Avec un emprunt supplémentaire de 3,5 M€ en 2024, **il s'élèverait à 19,6 M€** selon les conditions d'une simulation de prêt mobilisé le 1^{er} octobre 2024 sur 15 ans au taux de 3,5% (avec un remboursement linéaire trimestriel).

Echéancier remboursement de la dette - simulation 3,5 M€						Ecart / échéancier dette actuelle au 1er janvier 2024			
Année	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice	Ecart Capital amorti	Ecart Intérêts	Ecart flux total	Ecart CRD fin d'exercice
2024	23 126 842	2 168 805	477 242	2 646 047	24 458 037	0	0	0	3 500 000
2025	24 458 037	2 432 567	528 455	2 961 022	22 025 470	233 333	124 237	357 570	3 266 667
2026	22 025 470	2 385 346	463 722	2 849 068	19 640 124	233 333	115 329	348 662	3 033 333
2027	19 640 124	2 260 803	404 626	2 665 428	17 379 322	233 333	106 139	339 472	2 800 000
2028	17 379 322	2 221 759	350 114	2 571 873	15 157 563	233 333	97 447	330 780	2 566 667
2029	15 157 563	2 220 873	297 369	2 518 242	12 936 690	233 333	88 567	321 900	2 333 333
2030	12 936 690	1 768 060	248 712	2 016 772	11 168 630	233 333	80 084	313 417	2 100 000
2031	11 168 630	1 709 753	211 210	1 920 964	9 458 876	233 333	71 657	304 990	1 866 667
2032	9 458 876	1 688 563	173 616	1 862 180	7 770 313	233 333	63 451	296 785	1 633 333
2033	7 770 313	1 470 148	135 871	1 606 019	6 300 165	233 333	54 926	288 259	1 400 000
2034	6 300 165	1 497 523	101 831	1 599 354	4 802 643	233 333	46 596	279 929	1 166 667
2035	4 802 643	964 309	66 791	1 031 101	3 838 333	233 333	38 290	271 624	933 333
2036	3 838 333	770 000	48 180	818 180	3 068 333	233 333	30 098	263 431	700 000
2037	3 068 333	676 666	36 127	712 794	2 391 667	233 333	21 732	255 066	466 667
2038	2 391 667	583 333	25 265	608 599	1 808 333	233 333	13 452	246 786	233 333
2039	1 808 333	583 333	14 680	598 014	1 225 000	233 333	5 172	238 506	0
2040	1 225 000	350 000	7 203	357 203	875 000	0	0	0	0
2041	875 000	350 000	4 898	354 898	525 000	0	0	0	0
2042	525 000	350 000	2 593	352 593	175 000	0	0	0	0
2043	175 000	175 000	432	175 432	0	0	0	0	0

Sa capacité de désendettement actuelle lui permettra donc de mobiliser un emprunt supplémentaire cette année tout en préservant les ratios financiers de la Ville.

Conclusion

Malgré le contexte général encore défavorable, Saint-Mandé est en mesure de présenter un budget équilibré en 2024 qui permettra la réalisation d'un programme ambitieux tout en préservant l'avenir de la Ville sur le plan financier.

La réalisation d'un programme ambitieux

Avec un budget en hausse de plus de 1 M€ en 2024, les services quotidiens rendus aux habitants seront améliorés dans tous les domaines d'activités particulièrement en direction de la culture du sport et de la jeunesse ainsi que de l'action sociale, de la famille et de la santé. Le poids des politiques d'enseignement, de la sécurité et des actions économiques sera maintenu. Les interventions en matière d'aménagement, d'habitat de services urbains seront poursuivies.

Les principaux investissements annoncés seront réalisés. Les travaux de réaménagement du Cœur de Ville et les travaux de rénovation de la Médiathèque permettront de poursuivre la transformation de la Ville engagée depuis 3 ans.

Tout en préservant l'avenir de la Ville sur le plan financier

Malgré la perte de ressources financières estimées à 6 M€, Saint-Mandé saura, en effet, financer ses priorités en 2024 :

- sans augmenter les impôts et ce dans la continuité des choix faits en matière fiscale depuis 2015 ;
- et, en ayant la possibilité financière de mobiliser un emprunt supplémentaire.

Avec ce budget, Saint-Mandé présente des ratios financiers en nette amélioration :

- sa capacité d'autofinancement augmente,
- son taux d'épargne brute atteint 9,5%,
- sa capacité de désendettement de 5 ans reste en dessous des seuils prudentiels de gestion.